PROMENADE URBAINE

BARBÈS -- -- -- -- LA CHAPELLE -- -- -- -- STALINGRAD

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE

21 DECEMBRE 2017

MAIRIE DE PARIS

Mairie 10e www.mairie10.paris.fr

18e MAIRIE

m19 mairie dix-neuf

SOMMAIRE

I. LE MOT DES ÉLUS
- A. Introduction
- B. Prises de parole des maires d'arrondissement et de Christophe Najdovski

II. L'AVANCEMENT DU PROJET
- A. Les usages
- B. Le projet lumière
- C. Les infrastructures
- D. Le projet de l'Oasis urbaine
- E. Le calendrier

III. QUESTIONS/RÉPONSES

IV. CONCLUSION

Mairie du 10e arrondissement,
75010 Paris

21 décembre 2017

A. Introduction

En tout premier lieu, Romain Moreau rappelle que les enjeux sont grands pour cet aménagement d'envergure parisienne.

Ensuite, il présente les intervenants : les élus d'arrondissements – Rémi Féraud, maire du 10e arrondissement, Eric Lejoindre, maire du 18e arrondissement et Christophe Najdovski, l'adjoint à la Maire de Paris chargé des transports, des déplacements, de la voirie et de l'espace public. De la Direction de la Voirie et des Déplacement, Cécile Lagache et Mehand Meziani sont aussi présents.

Romain Moreau introduit les acteurs en présence de :

- la ville de Paris et les mairies d'arrondissement :
  - Christophe Najdovski,adjoint chargé des transports, des déplacements, de la voirie et de l'espace public
  - Alexandra Cordebard, maire du 10e
  - Eric Lejoindre, maire du 18e
- la mission PAVEX (Préfiguration, Aménagement, Valorisation et Expérimentation de l'espace public) qui coordonne le projet au Secrétariat Général de la Ville de Paris en la personne de Ludovic Piron
- la DVD (Direction de la Voirie et des Déplacements) puisqu'il s'agit d'un projet concernant l'aménagement de l'espace public avec Cécile Lagache et Mehand Meziani

mais aussi :

- la DAE (Direction de l'Attractivité et de l'Emploi) qui s'occupe du marché Lariboisière/Barbès représentée par François Tchékémian
- la DEVE (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement) sur l'ensemble du projet mais plus particulièrement sur les squares et le projet de l'Oasis Urbaine représentée par Nicolas Szilagyi
- la RATP représentée par Sylvie Pouget

B. Prise de paroles des maires d'arrondissement et de Christophe Najdovski

La maire du 10e, Alexandra Cordebard rappelle à quel point le projet est important et structurant pour le nord du 10e arrondissement. Elle excuse aussi M. François Dagnaud, maire du 19e arrondissement.

Eric Lejoindre, le maire du 18e arrondissement lui aussi signale que le projet va façonner les trois arrondissements. La deuxième phase qui doit être désormais engagée est celle des usages. Cette dernière doit prendre en compte la réalité des contraintes de l'espace. Il est important de d'ores et déjà mettre des éléments qui permettent de faire vivre la promenade urbaine. A terme, c'est une haute densité d'usages qualitatifs qui devraient voir le jour. Il est conscient de l'impatience des riverains. Pour autant, il lui parait nécessaire de s'assurer qu'on ne se trompe pas concernant les usages. Il a beaucoup d'espoir quant une appropriation rapide des habitants, faute de quoi, il y a un risque de mésusages.

Christophe Najdovski considère la Promenade Urbaine comme l'un des chantiers les plus importants de la mandature d'Anne Hidalgo grâce à un investissement de 8 millions d'euros. C'est un projet très attendu par les habitants qui devrait créer des liens et des relations entre les arrondissements. Il profite de cette réunion pour remercier l'ensemble des participants mais aussi tous les services techniques de la mairie qui se sont mobilisés afin de prendre en compte les propositions enrichissantes. Le tout doit contribuer à améliorer la qualité de vie et l'espace public.

Romain Moreau, de l'agence Traitclair, fait un bref rappel des étapes antérieures de la concertation (deux réunions publiques, des ateliers et des marches exploratoires).

A. Les usages

Ludovic Piron, coordinateur du projet au sein de la mission PAVEX du secrétariat général, aborde la problématique des usages. Le collectif Civicline a effectué un travail de préfiguration important sur le périmètre. Il va désormais se concentrer sur de futurs usages ponctuels et précis, notamment sur les orientations paysagères. La ville va lancer un nouvel appel à projets. Le calendrier est le suivant : une fois que la RATP et la DVD libèrent l'espace, les premiers usages devront être accueillis fin 2018. Comme pour les infrastructures, des études de faisabilité vont être engagées pour déterminer les usages les plus pertinents à mettre en place. Ils seront par la suite discutés lors de nouvelles réunions publiques dont les dates seront communiquées prochainement.

La DAE, représentée par François Tchékémian, précise un point important : les activités économiques potentielles ne s'implanteront pas sur un terrain vierge. Ainsi, il est souhaité que l'existant soit pris en compte dans l'élaboration de l'appel à projets. Les atouts (nouveaux lieux : la Maison des Canaux, la Caserne Château Landon pour 2020) et les difficultés du site (les commerces actuels sont de qualité hétérogène) doivent nourrir les prises de décision à venir. Il ajoute qu'il existe des contraintes techniques liées au viaduc. A terme, il est envisagé des constructions légères pouvant accueillir des commerces mais aussi des activités afin de créer une présence et des usages les plus permanents possibles sur cette promenade. L'appel à projet devrait être lancé début 2018.

Quant à l'espace de convivialité, porté, notamment par l'association Action Barbès, il est envisagé à proximité du marché. Les services de la ville souhaitent se laisser la possibilité d'expérimenter ce lieu à l'extrême est du marché, dès lors que la DVD aura libéré l'espace après ses travaux d'aménagement de voirie. Le lieu pourra être un espace pour se restaurer, lire, s'asseoir etc. L'exemple de la ludothèque à République est intéressant. Il faut en faire un élément structurant de l'ensemble de la promenade.

A propos du centre d'animation, un espace de billetterie unique des lieux culturels aux alentours pourrait être envisagé. Dans un premier temps, il va certainement être utilisé comme base vie des travaux de la DVD. Par la suite, il faudra réfléchir à son avenir.

Il existe une demande forte de jeux pour enfants. Aussi, le sport peut être un élément décisif des usages potentiels. Pourquoi ne pas envisager des cours de danse, de yoga ? Dans le cadre du budget participatif Sport Pour Tous, il est proposé de refaire fonctionner les Terrains Extérieurs de Proximité (TEP) : il est nécessaire de les repenser.

Ludovic Piron conclut en rappelant les impératifs de la loi Sapin 2 qui oblige à une mise en concurrence. Cela a pour conséquence d'allonger les délais de prises de décisions.

B. Le projet lumière

Marie Ikram, conceptrice lumière au sein de l'Ateliers Dada, s'est vue confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet lumière sur le linéaire entre Barbès et Stalingrad. Elle souhaite créer une identité nocturne pour ce monument qu'est le viaduc du métro. Le projet lumière vise à accompagner les utilisations permanentes de l'espace public et accueillir les futurs usages.

Afin de saisir au mieux la façon dont les viaducs sont esthétiquement traités à travers le monde, Marie Ikram a étudié des exemples internationaux : Bilbao en Espagne, Panama aux USA, Dubai aux EAU... ainsi que les lumières parisiennes actuelles et notamment au niveau des viaducs du métro de la ligne 6 dans le 15e arrondissement, mais aussi sur le Pont de Bercy, le Pont d'Arcole, le Bd de Bercy sous le faisceaux de la SNCF dans le 12e ou encore la Tour Eiffel. Le traitement y est minimaliste et élégant tout en étant classique avec des transgressions contemporaines, en témoigne l'intervention de François Morellet en face du Louvre.

Sa première question sur le territoire a été : qu'est-ce qui pourrait être révélé ? Faut-il illuminer le viaduc de l'intérieur ou de l'extérieur ? Son projet est donc de faire flotter le métro aérien en éclairant la surface du tablier. Elle rend ainsi hommage à la structure métallique du viaduc. C'est pourquoi on retrouve le même élément

décoratif qu'à Bir-Hakeim avec des implantations de suspensions décoratives en latéral de part et d'autre du terre-plein central. De cette façon, l'éclairage révèle les piles.

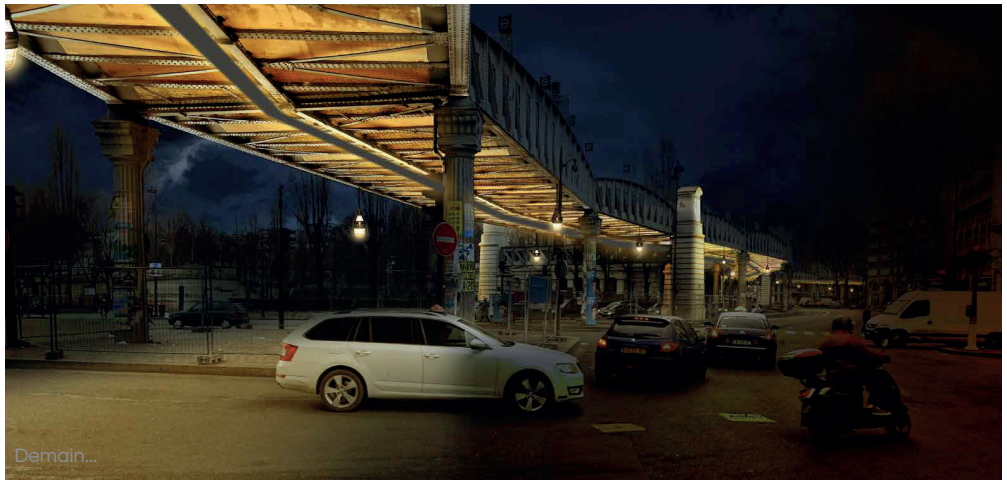

Une suspension multifonctionnelle pourrait être placée au centre : elle cachera le câblage et pourra aussi éventuellement accueillir des appareils ultrasons anti-pigeons ainsi que des appareils sonores pouvant diffuser de la musique, des chants d'oiseaux etc. L'éclairage devra accompagner les usages à venir notamment grâce à des éclairages focalisés. Un espace de convivialité nécessite en effet un éclairage singulier. Par ailleurs, à intervalles, des buses pourraient diffuser de la brume lorsque la météo le permet.

La perspective du viaduc est forte symboliquement, c'est pourquoi il est intéressant d'illuminer le tablier afin de lui donner de la hauteur et de la profondeur.

Les piles et les médaillons présents dessus seront aussi sculptés par la lumière. Sur les piles vierges, des projections de blasons (arrondissements ou ville de Paris) pourront être projetés.

Le traitement de la courbe fait aussi partie du projet. L'illumination des croix centrales permet de révéler la structure métallique. Le projet est envisagé comme interactif grâce à des lumières biodynamiques qui, à chaque équinoxe, pourraient changer de couleur afin d'accompagner les changements de saison. Aussi, elles pourraient briller et clignoter de manière synchrone avec la Tour Eiffel pendant 5 minutes. Il pourrait en être de même lors des différentes festivités.

Cécile Lagache (DVD) précise que le budget « lumière » doit être étudié avec plus de finesse afin de savoir si toutes ces propositions sont réalisables. Il faudra certainement faire appel à des budgets supplémentaires.

En effet, la maire du 10e renchérit en mettant en évidence l'ambition du projet. Elle indique qu'un nouveau budget participatif, à déposer au courant du mois de janvier, pourrait abonder le budget actuel.

C. Les infrastructures

Mehand Meziani rappelle les grands principes d'aménagement du projet :

- **Assurer la continuité du terre-plein central** partout où c'est possible avec pincement des carrefours et mise en place de plateaux traversants (réglementation type zone de rencontre 20km/h)
- **Limiter la circulation** par :
  - > la suppression d'une file de circulation aux endroits où les flux le permettent
  - > la limitation de la vitesse à 30 km/h (panneaux de signalisation et rehausse de certains passages piétons et plateaux traversant du terre-plein central en zone de rencontre)
- **Élargir les trottoirs** le long du terre-plein central et le long des façades lorsque c'est possible
- **Améliorer et protéger les itinéraires cyclable**s
- **Connecter les quartiers** entre eux par la mise en place de traversées nord-sud
- **Moderniser l'éclairage** fonctionnel
- **Mettre en lumière de l'ouvrage d'art**
- **Végétaliser**
- **Proposer de nouveaux usages**

Ainsi, sur la partie Est, le projet propose de :

- Maintenir les deux files de circulation par sens
- Préfigurer pendant 10 mois une file de circulation grâce aux travaux de la RATP et de la DVD afin d'en vérifier la faisabilité
- Créer un arrêt de bus en plateau surélevé dans l'angle de la rue de Kabylie et la rue de Tanger pour plus d'accessibilité et protection des cyclistes
- Prolonger du terre-plein central au droit de la rue de Kabylie afin de relier correctement les différentes sorties de métro
- Elargir les trottoirs au droit du pont de l'Est et de ses abords afin d'améliorer les circulations piétonnes
- Réaménager le carrefour de la rue d'Aubervilliers pour y intégrer le Réseau Express Nord Sud (REVe Nord-Sud)
- Mettre en place une végétalisation de l'espace

photomontage de l'angle de la rue de Kabylie

Sur le secteur de la Chapelle, le projet prévoit de :

- Reconfigurer le carrefour en supprimant des files de circulation (sens Nord-Sud)
- Créer un trottoir confortable le long de la déchetterie et le long de la station de métro et une traversée piétonne est-ouest pour relier déchetterie et station de métro
- Créer un cheminement piéton le long du terre-plein central
- Créer un plateau traversant le long de la rue de Jessaint sur la partie est
- Mettre en place une zone de rencontre sur la rue de Jessaint (limitation de la vitesse à 20km/h – priorité piétons ; et à plus long terme peut-être, l'interdire à la circulation générale en proposant un nouveau plan de circulation du périmètre (études à poursuivre)
- Aménager l'Oasis urbaine (Squares de Jessaint et Marillac)

photomontage du carrefour du boulevard La Chapelle - Marx Dormoy

Devant le trottoir du centre d'animation, on passe de 3,30m à 5,20m.

Concernant la déchetterie, aujourd'hui il n'y a pas de possibilités de passage de part et d'autre. Le projet prévoit de reculer les clôtures et permettre ainsi l'élargissement du terre-plein central. Le projet prévoit de développer l'idée d'une réelle insertion dans l'urbain. Un travail esthétique sur la clôture pourrait en faire un repaire intéressant dans l'espace. La coupe présentée témoigne de l'amplitude de l'espace piéton autour de l'équipement.

Face aux Bouffes du Nord, le parvis passe de 8m de largeur à 12m. Cela donne de la respiration et de l'espace de circulation tout en réduisant l'emprise de la voiture sur le carrefour.

A l'ouest, le projet propose de :

- Supprimer une file de circulation par sens
- Elargir de nombreux trottoirs, notamment celui en face de l'hôpital Lariboisière
- à l'extrême Ouest : intégration du périmètre sous le métro et des passages piétons attenants au projet
- Au Sud : déplacement du stationnement le long des commerces et proposition de piste cyclable sur le trottoir pour garantir une largeur de voie à 4m exigées par les pompiers pour la défense incendie des immeubles (nécessaire pour le stationnement du camion grande échelle) L'autre solution est un travail sur la largeur des stationnements. La DVD veut éviter les problèmes rencontrés sur le boulevard Magenta
- Carrefour face rue Guy Patin : création d'un plateau surélevé pour assurer une continuité piétonne du terre-plein central
- du Louxor à la rue Guy Pantin : déplacement de stationnement le long de la piste cyclable

Le projet de l'hôpital a connu quelques évolutions notamment concernant son entrée. Pour des raisons de sécurité, il n'y aura qu'un seul accès piéton à l'ouest. Ainsi, lors de la réunion publique précédente avait été montré la possibilité d'un passage piéton devant leur entrée, mais les plans actuels modifient cela. Le plus pertinent désormais serait de conserver le passage piéton existant. Toutefois, les plans définitifs de l'hôpital sont encore en attente.

D. Le projet Oasis Urbaine

L'Oasis urbaine est un projet porté par les services de DEVE. Ainsi, Nicolas Szilagyi Architecte Paysagiste de la DEVE dresse un rapide diagnostic du Square Jessaint. Il indique que ce dernier, depuis avril 2017, a retrouvé un certain intérêt grâce à Emmaüs-Solidarité : il accueille des jardins partagés vecteurs d'insertion grâce au travail du bois et du jardinage. Il dresse un rapide bilan grâce aux retours des gestionnaires du site : les gens (riverains, touristes, participants) sont très intéressés par les activités qui y prennent place même s'il reste encore des efforts à fournir pour fidéliser la population et quant aux plages horaires d'ouverture. Aussi, les nuisances et certaines incivilités perdurent.

Un projet d'agriculture urbaine pourrait prendre place sur l'ensemble du square. Celui-ci devrait être ouvert à tous afin de sensibiliser les riverains à l'agriculture urbaine et au jardinage. La végétation pourrait aussi s'étendre jusque sur la rue de Jessaint.

Le « passage aux pigeons » sera traité puisque c'est un belvédère intéressant sur les voies et le square. Il permettra une liaison paysagère entre le square de Jessaint et la rue de Jessaint.

De nouveaux accès, notamment côté rue Marx Dormoy vont être créés afin de conforter le lien avec le square Louise de Marillac.

Le théâtre présent dans le square Louise de Marillac devrait retrouver son utilité première.

Le square Louise de Marillac quant à lui devrait étendre sa végétation sur la rue Pajol et aussi vers l'esplanade à l'est (pour accueillir de l'événementiel temporaire, sous réserve de la faisabilité technique compte-tenu de la présence de réseaux souterrains).

Ensuite, à l'intérieur du square, de nouveaux usages pourraient se développer : ludothèque, événements temporaires etc.

L'un des objectifs est d'étendre le végétal sur la périphérie et également un traitement des abords comme les terrasses de cafés.

E. Le calendrier

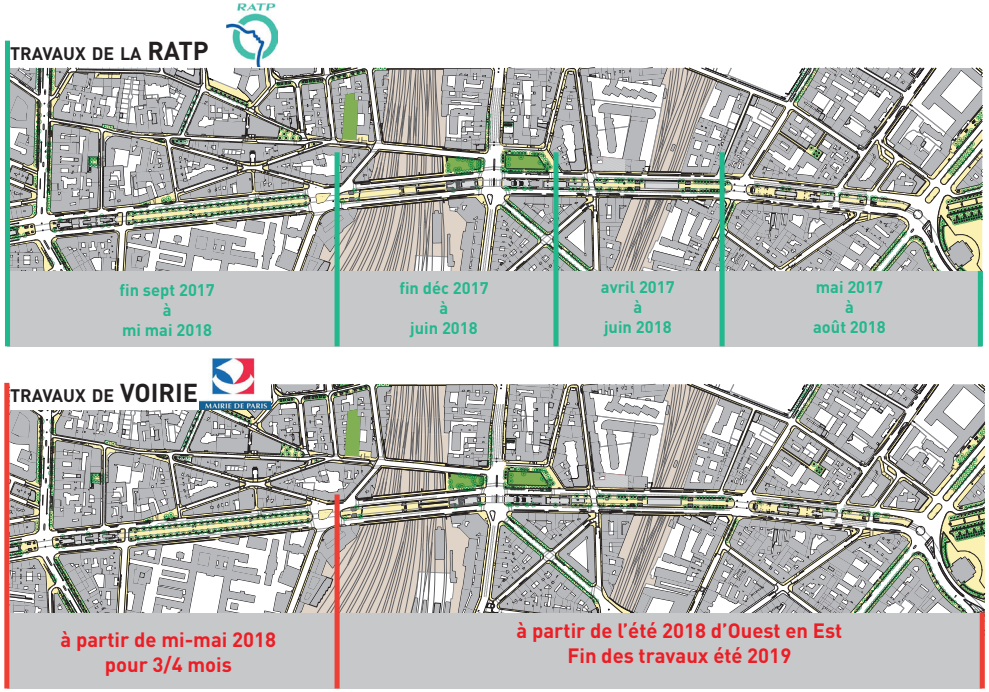

a) Les réactions quant au projet éclairage

Nombreux s'expriment en faveur du projet lumière. Le projet est considéré comme étant beau, attractif, patrimonial mais aussi vecteur de sécurité. Un seul bémol est relevé par une habitante du 19e arrondissement qui s'interroge quant à la continuité du projet sur le reste de la ligne aérienne.

Cécile Lagache précise que, dans le cadre du budget imparti, la DVD peut remplacer les éclairages fonctionnels jusqu'à Colonel Fabien. En revanche, les illuminations du tablier ne peuvent pas se déployer sur tout le linéaire. La DVD dispose d'environ 5 millions d'euros pour les études et les travaux d'infrastructures. Les 2,5 millions restant ne peuvent pas couvrir l'ensemble du projet d'éclairage sur l'ensemble du linéaire.

La maire du 10e confirme son souhait de trouver des financements complémentaires et propose que les habitants et les associations déposent des idées dans le cadre du budget participatif 2018.

b) Les usages actuels et à venir

- La crise migratoire :

Un habitant se questionne quant à la pertinence de faire du périmètre un lieu de promenade et de rencontre. Il note que c'est déjà une zone de rencontre internationale en faisant référence à la présence des migrants, notamment à La Chapelle. Il interpelle les intervenants en leur rappelant la situation et trafic actuels. Il prend pour exemple le local de Civic Line qui a subi de nombreuses incivilités et dégradations. Il considère que le problème n'est pas pris à la source, source qui serait la crise migratoire internationale.

- Les mésusages

Face à la question des mésusages, le maire du 18e indique que si on attend que les usages actuels s'évaporent seul, alors on ne fait rien.

La maire du 10e reste convaincue qu'il faille continuer le projet. Elle note qu'elle a conscience que ce n'est pas un lieu vide. Elle mentionne que le travail réalisé actuellement vise à favoriser la cohabitation de l'ensemble des personnes. Il faut créer des nouveaux usages grâce à des activités pérennes capables d'accueillir l'ensemble de la population, et notamment les femmes.

- Les squares

Un habitant évoque l'état lamentable des squares et aussi les nuisances (pollutions et sonores). Il ne pense pas que des gens – et notamment les enfants - puissent, à terme, venir profiter des squares. D'autre part, SOS La Chapelle y voit une présentation pleine d'espoir dans laquelle l'osmose entre les deux squares est bien aboutie.

Le maire du 18e mentionne que les enfants avaient déjà quitté ces squares bien avant la crise migratoire et la dégradation. C'est pourquoi il faut réfléchir aux types d'usages qui vont être mis en place au sein des squares. Il témoigne de sa propre expérience : il fréquente avec ses enfants le jardin à Rosa Luxembourg plus grand avec moins de voitures. Ici la problématique est de créer un lieu de respiration, de perméabilité sur le linéaire de la promenade. Il faut en effet trouver un autre usage que celui pour des enfants dans les deux squares. Il précise que de l'occupation négative peut être chassée par de l'occupation positive

La maire du 10e donne quant à elle l'exemple du square Saint-Laurent qui était devenu quasi infréquentable avec des campements semi permanents et des activités illicites. Le square a été investi par Emmaüs Solidarité qui a travaillé avec des hébergés. Il a été progressivement réhabilité puis réouvert au public.

- L'étude de commercialité

Le Conseil de quartier Louis Blanc précise qu'il est important de développer des commerces pérennes. Il considère que les propositions sont, pour le moment, floues. Il souhaite que l'étude de commercialité et l'appel à projets débouchent sur des choses solides.

c) Le marché Barbès

L'association Action Barbès insiste sur le fait qu'elle n'a jamais voulu voir le marché Barbès disparaitre. Elle insiste sur ce qu'elle a identifié comme ses dysfonctionnements et sa désorganisation. Pour cela, l'association plaide pour la réduction du linéaire, la mise en place de stationnement plus large mais aussi une déambulation plus aisée dans l'allée centrale.

La Maire du 10e assure qu'il ne faut pas dénaturer le marché, mais qu'il est important de trouver des leviers efficaces pour le rendre plus agréable. Elle affirme que la ville a beaucoup d'ambition pour cet espace et qu'elle n'a pas abdiqué face à une situation qui a pu se dégrader.

François Tchékémian de la DAE continue de développer son propos. Il indique que les services de la ville sont attentifs à faire respecter le règlement et que des réunions avec la police ont permis d'intensifier la présence policière. Les signalements de dépôts nocturnes se sont par exemple arrêtés. Le problème n'est pour autant pas entièrement résolu.

Concernant des dépôts illégaux de palettes et de déchets sur l'espace public, l'enquête se poursuit.

Les vendeurs à la sauvette sont aussi une problématique récurrente. Aujourd'hui, le cadre réglementaire ne permet pas à la DPSP de confisquer la marchandise – tandis que la police peut le faire.

Un comité de travail dédié au marché Barbès a validé le principe d'intégration des volants dans le linéaire. Les travaux de la DVD intervenant vers l'automne 2018 auront permis un temps de travail suffisant pour la finalisation du projet d'espace de convivialité au sein du marché. Actuellement, un travail est engagé avec les commerçants quant à son emplacement.

Il n'y a pas de réduction du linéaire dans sa globalité mais bien une réduction du linéaire de chaque commerçant afin de pouvoir accueillir les volants. Ils n'ont certes pas de statuts d'abonnés, mais la ville doit rester attentive à ce qu'ils puissent continuer d'exercer.

d) Le périmètre

Une habitante prend la parole pour préciser qu'elle vit dans le 19e arrondissement et que la place de la Bataille de Stalingrad s'étend jusqu'à Jaurès. Elle ne comprend pas pourquoi le périmètre de l'opération ne prend pas plus en compte le 19e arrondissement dont les besoins de convivialité et de cadre de vie agréable sont très présents.

e) Les stations de métro

Un habitant se questionne quant à la demande d'une nouvelle sortie sur la station La Chapelle. Il se questionne sur la prise en compte d'une possible nouvelle sortie dans les futurs travaux de voirie. Pourront-ils accueillir ce changement ?

Christophe Najdovski signale que la station La Chapelle ne concerne pas que la RATP mais aussi Ile-de-France Mobilités, à qui la mairie a demandé une nouvelle étude.

Sylvie Pouget – agence de développement territorial de Paris/RATP – indique que c'est une demande fortement relayée par les élus. Ainsi, la RATP propose l'engagement d'une étude de faisabilité sur l'évolution de la station la Chapelle pour laquelle Ile-de-France Mobilités a donné récemment son aval. Aussi, elle propose de rencontrer les associations qui ont porté cette revendication pour visiter les lieux.

Le Maire du 18e arrondissement souligne qu'il n'est pas interdit aux citoyens de s'adresser directement à Ile-de-France Mobilités.

f) L'action du collectif Civic Line

L'association Action Barbès demande s'il y aura un bilan de l'action du collectif Civic Line et le montant dépensé pour leur travail. Le maire du 18e aborde la problématique de la concertation en faisant remarquer que la mise en place d'une méthodologie complexe visait à répondre à un territoire complexe. La mairie avait décidé de faire appel au collectif Civic Line pour faire naitre des usages. La question ne se serait pas posée en 2013 ou 2014 en raison de l'existant sur ce linéaire.

Civic Line a fourni un travail incontestable sur lequel il y a eu de nombreux échanges et des compte-rendus. Toutefois, il semble que cela n'ait pas satisfait largement l'ensemble des acteurs du territoire. Ainsi, il faudra extraire le meilleur de leur travail afin de le valoriser.

Ludovic Piron, du Secrétariat Général, abonde en ce sens : il indique que c'est une demande commune des trois mairies d'arrondissement que le collectif fournisse un bilan de ses actions sur le territoire. La phase qui consistait à interroger et préfigurer avec la population est désormais terminée. Les mairies ont demandé au collectif de se consacrer à quelques endroits, notamment la végétalisation puisqu'ils ont fait des propositions très intéressantes mais aussi des propositions paysagères sur les ponts.

Le collectif rappelle les difficultées rencontrées et souligne que leur travail a notemment permis defaire émerger des dynamiques de réappropriation de l'espace par des acteurs locaux grâce à la mise en place d'un réseau et grâce aux tests de différentes activités notamment lors des 2 fêtes organisées en juillet et octobre . Ceci est un point qui pourra être réutilisé.

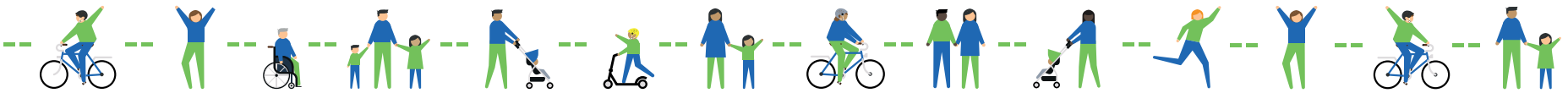

g) La vidéosurveillance ?

Une habitante s'interroge quant à la mise en place d'une vidéosurveillance généralisée sur l'ensemble du linéaire. Le maire du 18e souligne alors qu'une partie est déjà couverte par des caméras. Toutefois, il croit beaucoup plus à l'amélioration du cadre de vie par l'éclairage que par la mise en place de caméras.

h) Le bruit

Demain La Chapelle met en évidence la problématique du bruit. Concernant le métro, c'est plus de 1260 passages quotidiens qui rythment la journée. La déchetterie génère aussi des bruits de déchargement et de camions. Le membre de l'association s'interroge aussi sur les problèmes de revêtement de chaussée et s'inquiète de ne pas voir cette problématique intégrée dans l'étude présentée.

Christophe Najdovski évoque aussi le fait que la ville de Paris bénéficie d'un programme européen d'expérimentation de revêtement anti-bruit qui pourrait éventuellement être testé sur le périmètre mais il précise toutefois qu'avec la limitation de la vitesse à 30km/h, l'intérêt est moins évident.

Un habitant considère que les nuisances sonores ne vont pas pouvoir permettre aux usages de s'implanter. Selon lui, personne ne souhaitera s'installer sous le viaduc.

Le maire du 18e répond que des cafés sous des autoroutes urbaines, ça peut fonctionner et que l'on peut s'accommoder du bruit. Le bruit n'empêche pas l'accès. Il mentionne qu'ils n'ont pas pour objectif de faire venir des millions de personnes mais qu'ils parient sur une fréquentation notamment en fin de semaine. Il affirme que le projet est important et qu'ils ont raison de le porter. L'avorter ne règlera pas les problèmes de l'existant.

i) Le plan de circulation du périmètre

Une habitante, de concert avec le Conseil de Quartier Louis Blanc, s'interroge à propos du plan de circulation global. Le Conseil de Quartier quant à lui insiste sur la nécessité de repenser le plan depuis la Porte de la Chapelle où il faut réduire la circulation qui tend à entrer dans Paris.

Christophe Najdovski explique qu'il n'y a pour le moment pas de changement sur le plan de circulation. Concernant la Porte de la Chapelle, l'horizon est pour 2024.

j) La circulation cycliste

L'association Paris en Selle souligne la petite taille des pistes cyclables projetées ainsi que des angles très problématiques (comme ceux sur le quai de Jemmapes). Il plaide pour des pistes cyclables de 2m de large mais aussi pour un travail plus approfondi sur les angles – notamment celui qui permet de rejoindre pour l'ouest la rue d'Aubervilliers.

Cécile Lagache précise qu'à chaque fois qu'un trottoir est élargi, la piste cyclable s'étend sur 2m dans la mesure du possible. Elle rappelle que les pistes cyclables sont élargies à 2m sur le pont de Gare de l'Est et sur le côté sud du linéaire.

Christophe Najdovski explique que le projet s'attache à appliquer les nouveaux standards des pistes cyclables en les élargissant notamment à 2m dès que possible.

k) La déchetterie

Une habitante demande une réponse plus satisfaisante à propos de la déchetterie. Le Conseil de Quartier Louis Blanc propose la possibilité d'installer des murs anti-bruit.

Le maire du 18e arrondissement évoque l'importance de posséder de tels lieux intramuros afin d'accueillir rebuts et déchets pouvant être réutilisés parfois. Il fait remarquer que cette déchetterie devrait être un lieu de valorisation. Les déchets ont de la valeur et de la qualité. Il n'y a pas de réponses techniques à ce stade quant aux externalités négatives de cette dernière, mais il y a l'ambition de les résoudre.

l) Echéance plus lointaine ?

Christophe Najdvoski développe les perspectives à venir pour le Nord de Paris. Les axes entrants par la Porte de la Chapelle puis poursuivant sur la rue Marx Dormoy sont qualifiés par la Préfecture de Paris comme étant des « axes essentiels à la sécurité des biens et des personnes ». La Mairie de Paris se doit de suivre les prescriptions en la matière de la Préfecture de Police, qui ne va pas toujours dans le sens de la réduction de la circulation automobile.

L'horizon 2024 devrait proposer une reconfiguration importante de la Porte de la

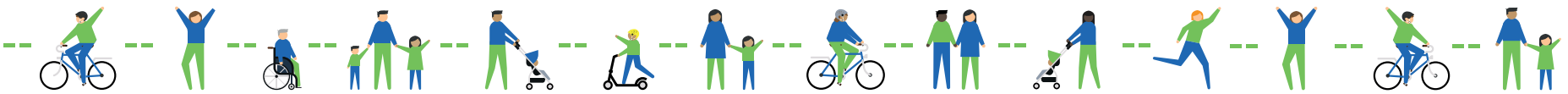

III. QUESTIONS/RÉPONSES

Chapelle qui devrait changer sa physionomie mais aussi réduire les entrées. C'est pourquoi les aménagements prévus notamment sur le carrefour de la Chapelle visent à organiser, canaliser et rationnaliser les flux.

IV. CONCLUSION

La maire du 10e conclut cette réunion en remerciant les participants pour leurs contributions constructives.

Elle rappelle qu'au fil des réunions les suggestions et remarques ont su et sauront être intégrées.

Le projet de Promenade Urbaine ainsi porté par les habitants, le collectif, les élus et les services techniques s'avère être le fruit d'un travail formidable dont le rendu est attendu avec impatience.